

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 28 juin 2011

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
20 juin 2011

**DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
30 MAI 2011

L’an deux mil onze
le VINGT HUIT JUIN à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER, Maire.

Étaient présents :

MM, Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Mme Myriam LAMBERT Adjoints,
Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia LAVALLIERE, Christelle
PANIER, Laure ROUSSEAU, MM., Didier CHEVREUIL, Daniel BARBER, Jean-Pierre
LECOQ, Christian de GRANDMAISON, R.P. Patrick HALA
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 14
VOTANTS 14

Absent excusé :
M. François FILLON

Secrétaire de séance : Mme Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte-rendu du conseil du 26 mai 2011
- 2 - Communication du bilan d’activité 2010 et du compte administratif 2010 du Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé
- 3 - Tarifs des repas de la cantine scolaire à compter du 4 juillet 2011
- 4 - Tarifs accueil périscolaire à compter du 4 juillet 2011
- 5 - Service public d’élimination des déchets ménagers : Communication du rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix
- 6 - SPANC (Service Public d’Assainissement Non Collectif) : Communication du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service
- 7 - Choix de l’entreprise pour la fourniture et l’installation de l’éclairage public route de Chaillot

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 mai 2011 -

Le compte-rendu du conseil du 26 mai 2011 n’appelle aucune remarque et est approuvé.

2 - COMMUNICATION DU BILAN D'ACTIVITÉ 2010 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION DE LA RÉGION DE SABLÉ

Conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée par l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au Conseil le bilan d'activité 2010 et le Compte Administratif 2010 du Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé.

3 - TARIFS DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à compter du 4 juillet 2011

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas facturé pour les enfants depuis le 5 juillet 2010 est de 3.50 € (prix au ticket), et celui facturé aux enseignants 5.50 €.

Il rappelle également qu'un tarif au forfait a été instauré depuis le 20 avril 2009 qui permet aux parents de bénéficier d'une réduction de :

- 5 % pour le premier enfant
- 5 % pour deux enfants
- 20 % pour le troisième enfant

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Syndicat Mixte de Restauration, gestionnaire de la cuisine centrale, a augmenté le prix facturé aux communes, en le fixant à 3.60 € au lieu de 3.55 €.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le prix de revient d'un repas pour la Commune de Solesmes s'élèvera ainsi en 2011 à plus de 9 € (frais de personnel compris).

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants à compter du 4 juillet 2011 :

Tarifs au ticket :

- **Enfants** : **3.65 € /repas au lieu de 3.50 €**
Ce qui représente une augmentation de 4.29 %
- **Enseignants** : **5.70 € /repas au lieu de 5.50 €**
Ce qui représente une augmentation de 3.63 %.

Tarifs au forfait trimestriel :

- **Enfants** :
 - o 1^{er} enfant : - 5 % = 3.47 €/repas, au lieu de 3.33 €
 - o 2^e enfant : - 5 % = 3.47 €/repas, au lieu de 3.33 €
 - o 3^e enfant : - 20 % = 2.92 €/repas, au lieu de 2.80 €

4 - TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE à compter du 4 juillet 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un tarif unique par demi-heure pour l'accueil périscolaire a été décidé par le Conseil à compter du 5 juillet 2010, sur la demande de la Caisse d'Allocations Familiales,

Par ½ heure : 1.00 €.

Compte tenu d'une nouvelle demande de la Caisse d'Allocations Familiales de fixer au moins deux tarifs en fonction du quotient familial des familles,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 4 juillet 2011 :

2 € par heure pour les enfants dont les familles ont un quotient familial > 1 000 €
1.50 € par heure pour les enfants dont les familles ont un quotient familial < 1 000 €

Ces tarifs s'appliquent pour l'accueil périscolaire :

- Du matin de 7 h 30 à 8 h 30
- Du midi Pour les pensionnaires du restaurant scolaire, le temps d'accueil périscolaire est de 1 h
Pour les enfants ne fréquentant pas la cantine, mais en accueil périscolaire avant
ou après leur repas
- Du soir de 17 h à 18 h 30

5 - SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS: COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de ses compétences de collecte et traitement des déchets ménagers la Communauté de Communes doit établir et diffuser le rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – article L 5211-39, Monsieur le Maire communique ce rapport au Conseil Municipal.

**6 - SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :
communication du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de ses compétences de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté de Communes doit établir et diffuser le rapport annuel 2010 du SPANC.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – article L 5211-39, Monsieur le Maire communique ce rapport au Conseil Municipal.

**7 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2010 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE SABLÉ SUR SARTHE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu le rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté de Communes.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – article L 5211-39, Monsieur le Maire communique ce rapport au Conseil Municipal.

**8 - Choix de l'entreprise pour la fourniture et l'installation de l'éclairage
route de Chaillot**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du budget primitif 2011 sont inscrits les travaux d'investissement correspondant à la fourniture et l'installation de l'éclairage public route de Chaillot. Ces travaux correspondent à l'installation de 15 mâts.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CITEOS Le Mans mieux disante pour un montant de 65 439.02 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.